

Le 12 septembre 2024

RÉSULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2024

SIGNATURE DU PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION DE COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE ROUEN PAR FINANCIÈRE MONCEY

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE ANNONCÉE PAR BOLLORÉ SE SUR LES ACTIONS DE FINANCIÈRE MONCEY

FIN DE L'ÉLIGIBILITE DES ACTIONS FINANCIÈRE MONCEY AU SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)

MISE EN LIGNE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

Résultats du 1^{er} semestre 2024

Le Conseil d'Administration de Financière Moncey, réuni le 12 septembre 2024, a arrêté les comptes du premier semestre 2024.

Financière Moncey est une société holding qui gère un portefeuille de participations. Elle n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours du premier semestre 2024, tout comme au premier semestre 2023.

Le résultat net part du Groupe ressort à 6 millions d'euros contre 10 millions d'euros au premier semestre 2023. Il intègre essentiellement la quote-part de résultat net de la Société Industrielle et Financière de l'Artois qui a reculé au premier semestre 2024 principalement en raison de la baisse des dividendes reçus de la Compagnie de Pleuven.

Chiffres consolidés de Financière Moncey

(en millions d'euros)	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel	(0,3)	(0,2)
Résultat financier	1,7	1,5
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	4,5	9,0
Impôts	(0,4)	(0,4)
Résultat net	5,6	9,9
Résultat net part du Groupe	5,5	9,9

Les procédures d'examen limité sur les comptes résumés semestriels 2024 ont été effectuées. Le rapport d'examen limité est en cours d'émission.

Projet de fusion par absorption de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey

Les conseils d'administration de Financière Moncey et de Compagnie des Tramways de Rouen ont approuvé ce jour les termes du projet de fusion par voie d'absorption de la société Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey, dont le principe avait été annoncé le 10 juillet 2024. Cette opération s'inscrit dans une démarche de rationalisation et de simplification des structures du Groupe Bolloré.

Pour rappel, il sera proposé aux actionnaires de Financière Moncey de procéder à une division par 100 du nominal de l'action Financière Moncey avant la réalisation de la fusion. La parité de fusion, postérieurement à la division du nominal, serait de 75 actions Financière Moncey pour 1 action Compagnie des Tramways de Rouen.

Le traité de fusion, conclu ce jour entre Financière Moncey et Compagnie des Tramways de Rouen, sera soumis à l'approbation des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Financière Moncey et de Compagnie des Tramways de Rouen appelées à se réunir le 21 octobre 2024. Les ordres du jour ainsi que les projets de résolutions seront publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires dans les prochains jours.

Le commissaire à la fusion, Monsieur Maurice Nussenbaum du cabinet Sorgem Evaluation, désigné par ordonnance de la Présidente du Tribunal de Commerce de Nanterre, a établi les rapports prévus par la loi sur les modalités de la fusion et sur la valeur des apports. Ces rapports ainsi que l'ensemble des documents d'information relatifs à la fusion seront mis à la disposition des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.financiere-moncey.fr>.

Projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncé par Bolloré SE

Financière Moncey prend acte de l'annonce, ce jour, d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de Bolloré SE sur Financière Moncey. Cette offre prendra la forme d'une offre publique alternative payable, soit en espèces (branche achat), soit en actions UMG (branche échange), soit une combinaison des deux, et dont les termes proposés sont les suivants :

- branche achat : 118 euros par action Financière Moncey, soit une prime de 44 % par rapport au cours moyen pondéré 1 mois au 11 septembre 2024 ;
- branche échange : 5,17 actions Universal Music Group (UMG) pour 1 action Financière Moncey.

Cette opération serait mise en œuvre postérieurement à la réalisation de l'absorption de Compagnie des Tramways de Rouen par Financière Moncey.

Dans ce cadre, le cabinet Accuracy, représenté par M. Henri Philippe, a été désigné en qualité d'expert indépendant appelé à se prononcer sur l'équité des conditions financières de ce projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, sur le fondement de l'article 261-1, I, 1°, 4° et II du règlement général de l'AMF.

La désignation du cabinet Accuracy avait précédemment été soumise à l'AMF, conformément à l'article 261-1-1, I du règlement général de l'AMF, qui ne s'y est pas opposée.

L'expert indépendant aura pour mission, en application des articles 261-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

Le Conseil d'administration se réunira le moment venu, connaissance prise du rapport de l'expert indépendant, pour émettre un avis motivé sur ce projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire, conformément à l'article 231-19, 4° du règlement général de l'AMF.

Fin de l'éligibilité des actions Financière Moncey au SRD

Compte tenu des projets de fusion et d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncés, les actions de la société Financière Moncey ne seront plus éligibles au service de règlement-livraison différé à partir du mercredi 25 septembre 2024, dernier jour de marché du mois de bourse.

Un avis Euronext précisera les modalités de la fin de l'éligibilité des actions de la société Financière Moncey au service de règlement-livraison différé.

Mise en ligne du rapport financier semestriel 2024

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2024 de Financière Moncey a été mis à disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le rapport financier semestriel peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse <https://www.financiere-moncey.fr>.